

# CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 30 novembre 2020  
à 19h30, salle Dulcie September

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal en date du 21 septembre 2020
- Décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du n°050 au n°059
- Conventions signées par le maire du n°082 au n°219

### VIE MUNICIPALE

1. Proposition de tenue du Conseil Municipal à huis clos.

### INFORMATIQUE

2. Demande de subvention de dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) 2020 – Finalisation de l'installation de la vidéoprotection aux entrées de ville – parking de l'abbé Evrard – parking Denis de Chailly – changement du logiciel de gestion des caméras.

### URBANISME

3. Cession de la parcelle ZH n°219P à la fondation Ellen POIDATZ.
4. Opposition au transfert automatique de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne.
5. Extension du périmètre de l'autorisation préalable à la mise en location et création d'un périmètre de déclaration préalable à la mise en location.
6. Délibération de renomination de la rue des Pâtures du Gué en rue de la Grenouillère.

### RESSOURCES HUMAINES

7. Créations de poste.
8. Mise en place du temps partiel annualisé et fixant les modalités d'application.

### CULTURE

9. Demande de subvention au titre de l'année 2021 en faveur des équipements culturels à rayonnement territorial ou local entre le département de Seine-et-Marne et la commune de Nangis.
10. Demande de subvention dans le cadre du dispositif départemental d'aide à l'exploitation cinématographique entre le département de Seine-et-Marne et la commune de Nangis.

### JEUNESSE

11. Demande de renouvellement d'agrément du dispositif « service civique » pour une durée de trois ans.
12. Labellisation de la structure d'information jeunesse – SIJ pour une durée de 3 ans – 2020/2023.

### VIE LOCALE

13. Subventions exceptionnelles aux associations au titre de l'année 2020.

### COMMERCE

14. Convention de mise en œuvre de mesures visant à réduire les emballages abandonnés sur la voie publique.

### EDUCATION

15. Modification des représentants au sein des conseils d'administration du collège René Barthélémy et du lycée Henri Becquerel.

### FINANCIER

16. Prise en charge des frais de réparation sur véhicule municipal.
17. Nouvelles modalités de calcul du quotient familial pour la restauration scolaire.
18. Versement d'un acompte sur leur subvention 2021 aux associations conventionnées durant l'année 2020.
19. Versement d'un acompte sur la subvention 2021 de la caisse des écoles de Nangis.

20. Versement d'un acompte sur la subvention 2021 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Nangis.
21. Versement d'un acompte sur la contribution 2021 au SICPAN.
22. Allocation de Sainte Barbe aux sapeurs-pompiers pour l'année 2020.
23. Décision modificative n°1 au budget principal en sections de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2020.
24. Décision modificative n°1 au budget annexe « activités culturelles » en section de fonctionnement pour l'année 2020.
25. Autorisation d'engager, liquider et de mandater les dépenses d'investissement exercice 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent – budget principal.
26. Autorisation d'engager, liquider et de mandater les dépenses d'investissement exercice 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget annexe de l'assainissement de l'exercice précédent - budget assainissement.
27. Autorisation d'engager, liquider et de mandater les dépenses d'investissement exercice 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget annexe de l'eau de l'exercice précédent – budget eau.
28. Autorisation d'engager, liquider et de mandater les dépenses d'investissement exercice 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent – budget centre aquatique.
29. Autorisation d'engager, liquider et de mandater les dépenses d'investissement exercice 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent – budget activités culturelles.
30. Accord de la garantie d'emprunt au groupe ActionLogement « Mon Logis » – création de 11 logements (3 logements plus et 8 logements PLAI) sis impasse de la Grenouillère – les Pâtures du Gué Nangis (77370) avec contrat de prêt en annexe.
31. Contraction d'un emprunt de 600 000€ auprès de la caisse d'épargne d'Ile de France – budget principal.
32. Part communale de la redevance d'assainissement à compter du 1er janvier 2021.
33. Surtaxe communale sur le prix de vente de l'eau à compter du 1er janvier 2021.
34. Budget annexe centre aquatique « Aqualude » - tarifs à compter du 1er janvier 2021.
35. Budget annexe des activités culturelles - tarifs pour les droits d'utilisation des salles municipales à compter du 1er janvier 2021.
36. Tarifs accueils pré et post scolaires et de la restauration municipale à compter du 1er janvier 2021.
37. Tarifs de la brocante pour l'année 2021.
38. Tarifs des cimetières à compter du 1er janvier 2021.
39. Tarifs des droits de place sur le marché de Noël à compter du 1er janvier 2021.
40. Tarifs de la médiathèque municipale à compter du 1er janvier 2021.
41. Tarifs de reproduction de documents à compter du 1er janvier 2021.
42. Tarifs des droits d'occupation du domaine public et des locations de matériels à compter du 1er janvier 2021.
43. Tarifs des activités seniors à compter du 1er janvier 2021.
44. Tarifs des droits de place pour les cirques et fêtes foraines à compter du 1er janvier 2021.

### SECRETARIAT GENERAL

45. Vœu portant sur l'emplacement du siège de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne.

### QUESTION(S) DIVERSE(S)

- Information concernant les mises ou renouvellements de mises à disposition du personnel communal.
- Note d'information relative à l'arrêté préfectoral n°2020/DRIEE/ud77/083 du 18 septembre 2020 applicable à la société Nangis Biogaz pour l'exploitation de cette installation de méthanisation.

### QUESTION(S) ORALE(S)

Les séances du conseil municipal sont publiques.  
Le présent conseil est susceptible de se tenir à huis clos

